

## CAS CLINIQUEN° 1

Monsieur B, âgé de 50ans, ouvrier du bâtiment, aux antécédents de tabagisme ancien et d'une hyperlipidémie, perd l'équilibre et tombe lourdement sur le sol dimanche matin vers 9heure, ce qui provoque des contusions superficielles de l'hémicorps droit.

Il consulte aux urgences vers 13 heures pour des cervicalgies accompagnées de céphalées ; Monsieur B se plaint en outre d'une sensation de fourmillement et de gêne de la main gauche. Le médecin des urgences, examine le blessé et lui prescrit un collier cervical de contention souple et propose 3jours d'arrêt de travail.

Le soir même l'état de santé de Mr B a évolué en aggravation par l'apparition d'une hémiparésie gauche, il est pris en charge dans un service de neurologie. L'imagerie effectuée à l'admission met en évidence un infarctus dans le territoire de l'artère cérébrale moyenne droite ainsi qu'une lésion de l'artère carotide interne droite, un traitement par l'héparine est débuté.

Mr B est mis sortant et le médecin neurologue omet de poursuivre le traitement par les anticoagulants, 8jours plus tard Mr B décède d'un arrêt cardiorespiratoire brutal qui fait évoquer une embolie pulmonaire massive

**Question n°1** : La responsabilité civile du médecin urgentiste peut-elle être engagée ?

- a) Non, il n'est pas responsable de la sécurité du chantier
- b) Oui, il n'a pas prescrit les anticoagulants à temps
- c) Oui, il n'a pas dispensé des soins consciencieux, attentifs et conformes aux données acquises de science
- d) Oui, il a fait preuve de négligence dans l'examen
- e) Oui, il a sous-évalué les signes neurologiques du blessé.

**Question n°2** : Quel type de responsabilité est mis en cause dans l'aggravation de l'état de santé de Mr B ?

- a) Une responsabilité civile délictuelle
- b) Une responsabilité civile contractuelle
- c) Une responsabilité civile administrative
- d) Une responsabilité pénale
- e) Une responsabilité disciplinaire

**Question n°3** : Comment peut-on qualifier le lien de causalité entre la faute commise par le médecin urgentiste et l'aggravation de l'état de santé de Mr B ?

- a) Certain
- b) Total
- c) Partiel
- d) Direct
- e) indirect

**Question n°4** : Quelle infraction a commis le médecin neurologue ?

- a) Infraction aux obligations légales
- b) Infraction d'homicide volontaire
- c) Infractions de non-assistance à personne en péril
- d) Infraction d'atteinte à l'intégrité corporelle
- e) Infraction d'homicide involontaire

**Question n°5** : Les ayants droits se constituent partie civile contre le neurologue. Quels arguments peuvent-ils évoquer pour demander réparation du préjudice subi ?

- a) Notion de perte de chance de guérison ou de survie
  - b) Notion du préjudice moral subi
  - c) Notion d'homicide volontaire
  - d) Notion des pertes subies
  - e) Notion des gains manqués
- .....